

Règlement Course

Octobre Rose 2024

Article 1 : L'association « Olor'on Run » organise le Dimanche 6 octobre 2024 à 10h00, Deux Courses au profit de la lutte contre le Cancer sur un parcours de 10km , ouvertes à tous sur présentation d'un certificat médical avec non contre indication de la pratique sportive en compétition, **soit 2x5km en relais soit 1x10km en solo !**

Article 2 : Ces épreuves seront chronométrées . Une urne sera prévu au Départ / Arrivée afin de récolter vos dons ! L'inscription est de 13€ sur le site de Pyrénées Chrono jusqu'au 30 Septembre 20h et 15€ sur place le jour de l'épreuve .

Article 3 : Les chèques seront à rédiger à l'ordre de Olor'on run qui redistribuera les fonds à deux associations de lutte contre le cancer , Geneticancer et Jeune et Roses .

Article 4 ; La sécurité sera assurée par des bénévoles à chaque intersection avec des véhicules aux carrefours principaux (voir plan) avec un poste de secours par la Croix Rouge ou autre .

Article 5 : Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage sur le parcours.

Article 6 : Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents une heure avant le départ.

Article 7 : L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve. L'attestation sera déposée à la préfecture. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours envers les organisateurs.
Les concurrents se doivent secours et entraide.

Article 8 : Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias et acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.

Article 9 : La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement. L'organisation se réserve le droit, d'apporter toute modification au présent règlement ainsi que l'annulation de l'épreuve sur avis préfectoral en cas de mauvaises conditions météorologiques avec remboursement des inscriptions !

Règlement Marche

Octobre Rose 2024

Article 1 :

L'association « Olor'on Run » organise le Dimanche 6 octobre 2024 à 10h00, une marche au profit de la lutte contre le Cancer Sur un parcours de 5km ouvert à tous !

Article 2 :

il n'y a pas de chronométrage, c'est une marche à allure libre . Une urne sera prévu au Départ / Arrivée afin de récolter vos dons ! L'inscription est de 8€ en ligne et 10€ sur place

Article 3 :

Les chèques seront à rédiger à l'ordre de Olor'on run qui redistribuera les fonds à l'association de lutte contre le cancer de Pau.

Article 4 :

La sécurité sera assurée par des bénévoles à chaque intersection avec des véhicules aux carrefours principaux (voir plan).

Article 5 :

Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage sur le parcours.

Article 6 :

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents une heure avant le départ.

Article 7 :

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve. L'attestation a été déposée à la préfecture. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours envers les organisateurs.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Article 8 :

Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias et acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.

Article 9 :

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement. L'organisation se réserve le droit, d'apporter toute modification au présent règlement ainsi que l'annulation de l'épreuve sur avis préfectoral en cas de mauvaises conditions météorologiques avec remboursement des inscriptions !